

PROCES VERBAL DE SÉANCE

DU MERCREDI 31 MAI 2017 – 16H00

SALLE « L'ESPACE RÉUNION » de la C. C. Cœur du Var
Quartier Précoumin – 83340 LE LUC

| Collectivité | TITULAIRES | SUPPLEANT(E)S | Collectivité | TITULAIRES | SUPPLEANT(E)S |
|--------------|---|----------------------------|--------------|---|---------------|
| C.A.P.V. | M. GUIOL M. GROS M. PALUSSIÈRE M. PERO | Mme SALOMON M. RASTELLO | C.C.C.V. | Mme ALTARE M. LONGOUR M. DAVID M. FOURNIER | |
| | | | S.M.Z.V. | M. SALMERI M. PHILIBERT M. MASSAL M. ROUSSELET | |
| | | | S.M.H.V. | M. VERAN | |

Absents excusés :

- *Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Madame LANFRANCHI-DORGAL (pouvoir à M. PALUSSIÈRE), Messieurs FABRE, LOUDES, CONSTANS, BOURLIN,*
- *Communauté de Communes Cœur du Var : Monsieur BONGIORNO,*
- *Syndicat Mixte de la Zone du Verdon : Madame PHILIBERT-BREZUN.*

Monsieur le Président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux différents membres et laisse la parole à **Monsieur LONGOUR**.

Monsieur LONGOUR remercie les membres présents de s'être déplacés sur la commune du Luc. Après une rapide présentation du territoire de Cœur du Var, il rappelle le contexte actuel autour du site d'enfouissement du Balançan. Sa fermeture anticipée devrait survenir dans le milieu de l'année 2018. Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Cannet des Maures, après décision de justice, est de nouveau exécutoire, rendant impossible toute nouvelle autorisation d'extension sauf Projet d'Intérêt Général (PIG) décidé par le Préfet. Finalement, il termine son propos en précisant qu'il est urgent de faire émerger le projet TechnoVar car au regard de ce qui vient d'être dit, le principal site d'enfouissement du département n'a plus aucun avenir.

Madame ALTARE demande où en est le projet de centre de valorisation, porté par le groupe Pizzorno, et qui doit être implanté sur site du Balançan.

Monsieur LONGOUR précise qu'en l'état actuel, ce projet est irréalisable car en contradiction avec les règles établies par le PLU de la commune.

Monsieur le Président conclut en rappelant que le Var est désormais dans une impasse concernant la situation des centres d'enfouissements. A cet effet, il précise qu'une réunion avec le Préfet est prévue le 8 juin prochain afin d'y évoquer ce sujet ainsi que celui portant sur la requête en annulation introduite par le Syndicat Mixte du Haut-Var.

Monsieur RASTELLO est ensuite désigné comme secrétaire de séance.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la précédente assemblée :

*Aucune remarque n'étant formulée,
le procès-verbal du comité syndical du 13 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.*

Monsieur le Président demande à l'assemblée de rajouter 1 point à l'ordre du jour, afin de lui rendre compte des travaux de la Commission « Collecte et Prévention » qui s'est réunie le 22 mai dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour du présent comité syndical est ainsi modifié :

1. Création d'emplois fonctionnels par assimilation du SIVED NG à une commune de 20 000 à 40 000 habitants,
2. Présentation et approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2016,
3. Fixation de la participation 2017 du Syndicat Mixte du Haut-Var pour l'usage de l'Espace-triS « Terrubi » au Val par les communes de Montfort sur Argens et Carcès,
4. Demandes de subventions,
5. Subventions aux particuliers pour l'acquisition de broyeurs à végétaux,
6. Décisions prises dans le cadre des délégations consenties,
7. **Compte-rendu de la réunion de la commission « Collecte et Prévention »**

1 CRÉATION D'EMPLOIS FONCTIONNELS PAR ASSIMILATION DU SIVED NG À UNE COMMUNE DE 20 000 À 40 000 HABITANTS :

Monsieur le Président rappelle qu'à très court terme, 3 dossiers doivent être traités en priorité :

1. Le renouvellement de tous les marchés de prestations de service liés à la gestion des déchets du SIVED (hors territoire Sainte-Baume Mont-Aurélien) et dont l'échéance est au 31 décembre 2017,
2. La poursuite du projet TechnoVar dont le lancement de la procédure de Délégation de Service Public (DSP) est conditionnée par l'achat d'un terrain dans la zone de Nicopolis.
3. Le dépôt d'un dossier de cessation d'activité pour les casiers 2 et 3 de l'ISDND de Ginasservis et la poursuite de l'instruction du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) du futur casier 4.

Considérant ces trois thématiques importantes, il était indispensable de structurer l'organigramme du SIVED NG par le recrutement d'un Directeur Général des Services (DGS) et la réorientation des missions de l'actuel directeur, qui devient responsable des services techniques du syndicat, chargé du suivi et de la mise en œuvre des projets (TechnoVar, ISDND de Ginasservis, Ressourcerie...).

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 22 mai 2001, le Comité Syndical a décidé d'assimiler le SIVED à une commune de 20 000 à 40 000 habitants. Ce rattachement permet, le cas échéant, de créer des emplois fonctionnels pour la direction générale et adjointe des services.

Monsieur GROS demande pourquoi le SIVED NG ne peut pas être assimilé à une commune d'un nombre d'habitants supérieur, étant donné que le Syndicat représente désormais 170 000 habitants pour la compétence « traitement » dont 90 000 habitants pour la compétence « collecte ».

Monsieur le Président précise que l'assimilation à une strate de population doit être regardée selon trois critères : le nombre de compétences exercées, le budget et le nombre d'effectif. Malgré un budget de fonctionnement de 22 millions d'euros et un effectif de 50 agents, le SIVED n'exerce qu'une seule compétence. Finalement, la strate la plus juste est celle évoquée précédemment : de 20 000 à 40 000 habitants.

Considérant ce qui précède, il est donc proposé à l'Assemblée de créer deux emplois fonctionnels comme suit :

- Un poste de Directeur Général des Services (DGS) pour la Direction Générale,
- Un poste de Directeur Général Adjoint (DGA) pour les Services Techniques et Opérationnels,

A) Directeur Général des Services

Ce poste sera occupé par M. Pascal SUMIAN, actuellement Directeur Général Adjoint à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte. Le transfert doit se faire par voie de détachement de la CAPV (qui continuera de gérer sa carrière) vers le SIVED NG.

Le régime indemnitaire associé est celui du grade d'origine (Ingénieur Principal) ajouté d'une indemnité de Responsable des Services Généraux propre à l'emploi fonctionnel.

B) Directeur Général Adjoint

Ce poste sera occupé par M. Frédéric FAISSOLLE, actuellement Directeur du SIVED NG qu'il conviendra de détacher sur l'emploi fonctionnel de DGA.

Comme pour le DGS, le régime indemnitaire associé est celui du grade d'origine (Ingénieur) ajouté d'une indemnité de Responsable des Services Généraux propre à l'emploi fonctionnel.

***Le Comité Syndical, après avoir délibéré,
et à l'unanimité des membres présents,***

- Confirme l'assimilation du SIVED NG à une commune de 20 000 à 40 000 habitants,
- Crée deux emplois fonctionnels pour la direction générale et adjointe des services
- Instaure l'indemnité de Responsable des Services Généraux pour les emplois fonctionnels susmentionnés.

Monsieur le Président précise qu'une entrevue avec le Sous-Préfet a été organisée le 12 juin prochain afin de le convaincre du bienfondé de cette démarche.

2 PRÉSENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS 2016 :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : *dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concernée, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être porté à sa connaissance.*

Ce rapport, destiné notamment à l'information des usagers, rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles, sa chronique d'évolution dans le temps ainsi que les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets par flux de déchets et par étape technique.

Pour des raisons de bonne compréhension, la présentation des différents indicateurs techniques et financiers, propre à l'année 2016, fait l'objet de 2 rapports distincts, correspondant aux 2 territoires suivants :

- Ex-SIVED du Centre-Ouest Var,
- Ex Communauté de Communes Sainte-Baume Mont-Aurélien (CCSBMA),

Une présentation de l'activité de chaque territoire est effectuée en séance, détaillant les résultats par flux de déchets ainsi que leur évolution.

Ces présentations sont jointes en annexe du présent procès-verbal.

A) Territoire de l'ex-SIVED du Centre-Ouest Var

Les indicateurs techniques mettent en exergue les résultats très encourageants de cette année, prouvant que la politique de prévention et de sensibilisation du SIVED demeure efficace sur le territoire. Globalement, les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont en légère baisse. Les déchets valorisés, quant à eux, augmentent de près de 5%, entraînant au final une hausse de 2% environ des déchets ménagers et assimilés (DMA). Les résultats de la collecte sélective mettent en évidence une augmentation de tous les flux (emballages, papiers et verre). Les recettes associées restent toujours assez élevées (environ 1 million d'€uros), représentant 10% des dépenses de prestations, essentiellement grâce à la facturation des professionnels en Espaces-triS, la Redevance Spéciale aux entreprises des Z.I et Z.A, les soutiens des éco-organismes et la revente des matériaux.

B) Territoire de l'ex-CCSBMA

Le rapport rend compte de la situation de la collectivité mettant en évidence l'évolution des résultats techniques de l'année passée et les leviers d'optimisation. Les DMA sont en hausse, tout comme les OMR et les déchets valorisés, qui ont augmenté de plus de 50% (grâce à l'extension des consignes de tri sur les emballages en plastique et la valorisation des encombrants de déchetteries). Hormis les papiers (baisse de 15%), le verre et les emballages sont en augmentation (respectivement +4% et +20%). Les recettes, quant à elles, représentent également 10% du poids des dépenses (600 000 € pour 5,99 millions de prestations).

A l'issue de la présentation, un débat est organisé.

Monsieur le Président rappelle que, depuis 2013 (année d'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral interdisant le brulage des déchets verts sur le Département), la réception des déchets verts sur les Espaces-triS est en constante augmentation (+7% sur l'ensemble du territoire du SIVED NG), ce qui impacte fortement les dépenses liées à ce flux.

Monsieur GROS demande si le « tassement » de la collecte des papiers est propre au territoire ou s'il s'agit d'une tendance plus nationale.

Monsieur le Président confirme qu'en raison de la montée en puissance des échanges dématérialisés (email, télédéclaration par internet...) et la mise en œuvre de « stop pub » sur les boîtes aux lettres, le papier est globalement moins récupéré.

Monsieur LONGOUR précise, pour sa part, que la situation est semblable sur le territoire de Cœur du Var en ce qui concerne les papiers (tassement du taux de captage) et les déchets verts (constante augmentation depuis quelques années). A cet effet, il préconise la mise en place de circuits courts pour la gestion des déchets verts, avec prêt de broyeurs auprès des particuliers par exemple, afin que le produit obtenu soit réutilisé sous forme de paillage, évitant ainsi les déplacements jusqu'à la déchetterie. Enfin, **Monsieur LONGOUR** estime que les DMA baisseront significativement lorsque des solutions alternatives seront en place pour la prise en charge des déchets du bâtiment (déchetteries professionnelle).

Monsieur PALUSSIÈRE dit que la consommation de papier de la mairie de Pourcieux a baissé très significativement depuis que les procédures de dématérialisation sont en place.

*Le Comité Syndical, après avoir délibéré,
et à l'unanimité des membres présents,*

- Valide les indicateurs techniques et financiers présentés précédemment,
- Considère que les rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour les secteurs correspondant aux territoires de l'ex-SIVED du Centre-Ouest Var et de l'ex Communauté de Communes Sainte-Baume Mont-Aurélien, sont ainsi établis.

Monsieur le Président précise que ce rapport sera adressé à Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour présentation à son assemblée délibérante, ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Var.

Par ailleurs, un exemplaire sera également envoyé à tous les partenaires institutionnels et prestataires du SIVED NG ainsi qu'aux membres du comité syndical (titulaires et suppléants) et de la Commission « Collecte et Prévention » (version dématérialisée).

3 FIXATION DE LA PARTICIPATION 2017 DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-VAR POUR L'USAGE DE L'ESPACE-TRIS « TERRUBI » AU VAL PAR LES COMMUNES DE MONTFORT SUR ARGENS ET CARCÈS :

Monsieur le Président rappelle que depuis la création de l'Espace-triS « Terrubi » sur la commune du Val, il a été convenu de permettre aux administrés de Carcès et de Montfort sur Argens, communes incluses dans le périmètre du Syndicat Mixte du Haut Var (SMHV), de bénéficier de l'usage de cette installation afin d'en augmenter son efficacité.

Il a été ainsi convenu que l'accès à ce service ferait l'objet d'un versement d'une participation annuelle correspondant aux 2/3 des coûts de gestion des Espaces-triS du SIVED NG, ramenés au nombre d'habitants.

Pour cette année, le calcul du coût résiduel du service a été évalué à 18,00 €/an/habitant (contre 19,00 € en 2016) en raison de :

- la mise en œuvre du traitement des déchets verts par broyage sur la plateforme de valorisation à Tourves, ayant permis une diminution des coûts liés à ce flux
- le maintien à un bon niveau des recettes perçues en 2016 (Eco-Mobilier, vente de matériaux...).

Au 1er janvier 2017, la population légale, donnée par l'INSEE pour chaque commune est de 3 480 habitants pour Carcès et 1 314 habitants pour Montfort sur Argens, soit une population totale de 4 794 habitants.

Le montant ainsi sollicité est de $4\,794 \times 18 = 86\,292$ €

***Le Comité Syndical, après avoir délibéré,
et à l'unanimité des membres présents,***

- Décide d'appliquer pour 2017 un montant de participation fixé à 18 € par habitant pour les communes de Montfort sur Argens et Carcès,
- Autorise l'émission d'un titre de recette de 86 292 € au paiement du SMHV pour l'exercice 2017,
- Dit que la recette correspondante est inscrite au BP 2017.

4 DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Monsieur le Président présente à l'assemblée les opérations susceptibles de faire l'objet d'une subvention auprès de l'Europe ou de la Région.

A) Le Programme LIFE (Europe)

Le SIVED NG souhaite solliciter une subvention auprès de l'Europe, dans le cadre du programme LIFE (projet intégré déchets et biodiversité urbaine) dont la région PACA est chef de file. Ce programme couvre la période allant de l'année 2018 à 2023. Cependant, les opérations (travaux, acquisitions, actions...) initiées avant cette période ne peuvent pas être prises en compte. Ainsi, les services du SIVED NG ont retenu les projets suivants, pouvant faire l'objet d'un financement de la part de l'Europe :

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|--|-----------|--|-------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Opération | Montant | Commentaire | Financement souhaité | | |
| | | | LIFE | AUTRE | Autofin. |
| Développement du porte à porte en bacs 120 l pour les logements individuels (en lien avec la Redevance Individuelle) | 300 000 € | Environ 800 bacs emballages et OMR à mettre en place par an sur 6 ans. (2018-2023) | 30% 90 000 € | | 70% 210 000 € |
| Extension de la plateforme de valorisation des déchets verts à Tourves | 400 000 € | Création d'une plateforme de 5 000 m ² à côté de la plateforme actuelle. (2018-2019) | 30% 120 000 € | 50% 200 000 € du CRET | 20% 80 000 € |
| TOTAL | | | 210 000 € | 200 000 € | 290 000 € |

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|--|----------|---|------------------------|--|------------------------|
| Action | Montant | Commentaire | Financement souhaité | | |
| | | | LIFE | AUTRE | Autofin. |
| ¼ ETP chargé de projet pour étudier et développer le compostage collectif (écoles, jardins partagés, pieds d'immeubles...) | 45 000 € | 7 500 € par an sur 6 ans (2018-2023) | 30% 13 500 € | 40% 18 000 € ADEME/REGION | 30% 13 500 € |
| ¼ ETP pour le lancement et le suivi des études de pilotage de la mise en place du porte à porte en sélectif | 45 000 € | 7 500 € par an sur 6 ans (2018-2023) | 30% 13 500 € | 40% 18 000 € ADEME/REGION | 30% 13 500 € |
| ¼ ETP chargé de l'élaboration et l'animation du Plan Local de Prévention (PLP) | 45 000 € | 7 500 € par an sur 6 ans (2018-2023) | 30% 13 500 € | 40% 18 000 € ADEME/REGION | 30% 13 500 € |
| ¼ ETP chargé de projet pour lancer les études, lutter contre le gaspillage alimentaire et développer la collecte des déchets fermentescibles sur le territoire | 45 000 € | 7 500 € par an sur 6 ans (2018-2023) | 30% 13 500 € | 40% 18 000 € ADEME/REGION | 30% 13 500 € |
| TOTAL | | | 54 000 € | 72 000 € | 54 000 € |

B) Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET – Région)

A travers le CRET, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Il permet de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale. Le Territoire concerné est celui du Pays de la Provence Verte-Verdon ; le Syndicat Mixte du même nom en est le chef de file.

Le CRET repose sur une stratégie partagée de développement et d'aménagement durable et se décline en une série d'opérations prioritaires et structurantes selon les quatre axes thématiques suivants :

- l'aménagement (axe 1),
- la transition écologique et énergétique (axe 2),
- le développement économique (axe 3),
- la mobilité (axe 4).

Toutes les actions et opérations présentées dans le plan de financement ci-après sont toutes éligibles au titre de l'axe 2.

| OPÉRATION N°1 | | | | | |
|---|---|--|----------------------|-----------------------------|-----------------|
| Intitulé | Montant HT | Commentaire | Financement souhaité | | |
| | | | CRET | Autre | Autofin. |
| Structuration de la filière de valorisation des déchets verts | Proposé : 600 000 € Retenu : 400 000 € | Acquisition d'un cribleur (200 000 €) et extension de la plateforme de déchets verts à Tourves (400 000 €). <i>Montant éligible : 400 000 € pour les travaux uniquement. Le cribleur est déjà subventionné à 80% (DETR, ADEME, REGION)</i> (2017-2019) | 50% | 30% | 20% |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | | 200 000 € | 120 000 € du LIFE | 80 000 € |

| OPÉRATION N°2 | | | | | |
|---|------------|--|----------------------|-------|------------------|
| Intitulé | Montant HT | Commentaire | Financement souhaité | | |
| | | | CRET | Autre | Autofin. |
| Compostage collectif de proximité des biodéchets pour un tri à la source des biodéchets | 340 000 € | Acquisition de composteurs collectifs (pour équiper les écoles, jardins partagés, pieds d'immeubles...) : 270 000 € Actions de communication (formation, sensibilisation) : 70 000 € (2017-2019) | 40% | | 60% |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | | 108 000 € | | 204 000 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | | 28 000 € | | |

| OPÉRATION N°3 | | | | | |
|---|------------|--|----------------------|-------|------------------|
| Intitulé | Montant HT | Commentaire | Financement souhaité | | |
| | | | CRET | Autre | Autofin. |
| Phase pré-opérationnelle de l'opération TechnoVar | 300 000 € | Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, études de sol et faune-flore préalables au lancement du projet (2017-2019) | 30% | | 70% |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | | 90 000 € | | 210 000 € |

| OPÉRATION N°4 | | | | | |
|--|-------------|--|----------------------|-------|------------------|
| Intitulé | Montant HT | Commentaire | Financement souhaité | | |
| | | | CRET | Autre | Autofin. |
| Création d'une ressource sur le territoire | 1 000 000 € | Construction du bâtiment de la ressource (2017-2019) | 30% | | 70% |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | | 300 000 € | | 700 000 € |

*Le Comité Syndical, après avoir délibéré,
et à l'unanimité des membres présents,*

- Sollicite des demandes de subventions auprès de l'Europe (Programme LIFE) et de la Région (CRET),
- Valide les opérations et plans de financement tels que proposés ci-avant,
- Dit que la recette correspondante est attendue à compter du BP 2018

5 SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION DE BROyeurs À VÉGÉTAUX :

Monsieur le Président rappelle que depuis 2016, les administrés du territoire de l'ex-Communauté de Communes Sainte-Baume Mont-Aurélien (CCSBMA) ont la possibilité d'obtenir une aide financière pour l'acquisition d'un broyeur à végétaux (délibération de la CCSBMA n°1390 du 02 juin 2016). Cette opération permet d'offrir une alternative supplémentaire à la gestion des déchets verts des particuliers en plus des solutions existantes :

- L'utilisation du réseau de déchetteries réparties sur le territoire,
- L'acquisition d'un composteur individuel.

Monsieur le Président souhaite maintenir cette mesure financière tout en l'étendant au périmètre représenté par les communes où s'exerce la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » (territoire de la CA Provence Verte, hormis les quatre communes de Carcès, Cotignac, Entrecasteaux et Montfort sur Argens).

Pour ce faire, **Monsieur le Président** donne lecture du projet de règlement du dispositif d'aide à l'achat de broyeurs qui précise, entre autre, les obligations suivantes :

- Etre résident (habitation principale ou secondaire) sur une de ces communes,
- Etre détenteur d'un composteur individuel,
- Justifier de l'achat d'un broyeur ayant les caractéristiques suivantes :
 - Label CE
 - Diamètre intérieur minimum 30 mm
 - Puissance minimum 2000 W
 - Energie : électrique,

L'aide proposée est de 25% du prix d'achat du broyeur à végétaux, toutes taxes comprises, plafonnée à 150 €.

*Le Comité Syndical, après avoir délibéré,
et à l'unanimité des membres présents,*

- Rapporte la délibération n°1390 du 02 juin 2016 de l'ex CCSBMA,
- Étend le dispositif aux communes où s'exerce la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés »,
- Approuve le règlement du dispositif d'aide à l'achat de broyeurs,
- Accepte d'attribuer aux demandeurs une subvention de **25%** du prix d'achat TTC du broyeur à végétaux, plafonnée à **150 €**.

6 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES :

Monsieur le Président rend compte des Décisions qui ont été prises dans le cadre des délégations consenties au Président ainsi qu'au Bureau Syndical.

A) Au Président :

| NUMÉRO | OBJET DE LA DÉCISION | ATTRIBUTAIRE(S) / DESTINATAIRE(S) |
|------------|---|---|
| 2017-04-01 | Avenant n°1 au Contrat Dommages aux Biens | SMACL ASSURANCES |
| 2017-04-02 | Convention de mise à disposition de matériel (BOM) | CC CŒUR DU VAR |
| 2017-04-03 | Attribution du MAPA : « Fourniture de poulaillers aux administrés du SIVED NG » | SAS BERJA FRANCE POULAILLER |
| 2017-05-01 | Remboursement des frais de mission pour le personnel et les élus du SIVED NG – année 2017 | |
| 2017-05-02 | Avenant n°1 au Contrat Responsabilités/Défense Recours | SMACL ASSURANCES |
| 2017-05-03 | Convention de partenariat « Standard Expérimental Aluminium » - année 2017 | FONDS DE DOTATION POUR LE RECYCLAGE DES PETITS ALUMINIUMS |

B) Au Bureau Syndical :

| NUMÉRO | OBJET DE LA DÉCISION | ATTRIBUTAIRE(S) / DESTINATAIRE(S) |
|------------|--|--------------------------------------|
| 2017-05-04 | Avenant n°4 au Marché de prestations pour les déchets ménagers et assimilés – Lot n°4 : traitement | GROUPEMENT SOLIDAIRE PIZZORNO/VALTEO |

7 COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION « COLLECTE ET PRÉVENTION » :

Monsieur le Président donne lecture des principales propositions faites par la commission « Collecte et Prévention », lors de sa séance du 22 mai 2017.

- **Maitriser les coûts et limiter les hausses :**
 - En réduisant les fréquences de collecte d’ordures ménagères :
 - ↳ Passage des C4/C3 à C3/C2
 - ↳ Passage des C3/ C2 porte à porte à C3/C1
 - En assurant une dotation en bacs suffisante et adaptée évitant les débordements
- **Améliorer les performances de tri pour augmenter les recettes :**
 - En poursuivant le développement de la collecte en porte à porte (en bacs individuels),
 - En équipant le territoire à hauteur de 1 PAV papiers/verre pour 250 hab.,
 - En développant la collecte des cartons des professionnels à l’ensemble des communes et en favorisant la création de box de regroupement pour les particuliers,
 - En étudiant la possibilité à moyen terme de développer une collecte des fermentescibles pour les particuliers des centre villes/villages qui ne peuvent pas bénéficier des dispositifs de compostage, poules positions, broyeur...
- **Garantir un service efficace auprès des usagers et efficient pour le syndicat tout en respectant les orientations réglementaires**
- **Proposer, dans le cadre du nouveau marché « SIVED » :**
 - De sortir du lot « collecte », la collecte des encombrants pour se laisser la souplesse de faire gérer cette collecte par l’association gestionnaire de la ressourcerie à Brignoles
 - De Sortir du lot « collecte », l’achat et la maintenance des bacs pour se laisser la possibilité de passer ce service en régie (cas sur ex-CCSBMA)
 - De lancer une consultation pour la valorisation en circuit court des produits issus des déchets verts provenant du pôle valorisation.
Ces 3 prestations feront l’objet de consultations indépendantes sur des durées plus adaptées (ex : 3 x 1 an) afin de laisser la possibilité au SIVED NG de faire les changements souhaités au moment opportun.
 - De sortir du lot « collecte des PAV », la maintenance des colonnes qui s’élève à 14 000 € HT / an et de faire appel à des prestations ponctuelles de réparation vraisemblablement moins onéreuses.
 - De réduire les fréquences de lavage des bacs du lot « lavage »,
 - ↳ Bacs OM : 3 fois par an
 - ↳ Bacs Emballages : 1 à 2 fois par an

Le nouveau marché du territoire ex-SIVED sera constitué de 17 lots. Tous démarreront au 1^{er} janvier 2018 et leurs durées seront fonction des durées des lots de l’ex-CCSBMA afin de pouvoir relancer une consultation commune lors de prochaines échéances.

Le rétro-planning prévisionnel prévoit que le lancement de l’avis d’appel public à la concurrence se fasse dans le courant du mois de juillet pour une remise des offres au mois de septembre. Les commissions d’appel d’offres d’ouverture des plis et attribution des marchés se dérouleraient, quant à elle, entre septembre et octobre.

Monsieur LONGOUR fait part d’un retour d’expérience sur la mise en place d’une collecte des ordures ménagères résiduelles en C1 (1 fois par semaine) dans les écarts de la commune du Cannet des Maures et indique que cette diminution de fréquence fonctionne. Il précise qu’il s’agit là d’un levier important pour tendre vers la maîtrise des coûts de collecte.

Les membres présents prennent acte des différentes propositions formulées par la Commission « Collecte et Prévention ».

Avant de conclure la séance, **Monsieur le Président** souhaite apporter quelques informations suite à l'intervention de **Monsieur LONGOUR** du début de séance, concernant la fermeture du Balançon et l'émergence du projet TechnoVar. Il indique que le dossier est à l'arrêt depuis plusieurs mois pour plusieurs raisons : l'installation de l'assemblée a couvert la période allant de janvier à mars, ensuite il a fallu élaborer le Budget Primitif (sur la période avril-mai) puis mettre en place l'organigramme de Direction avec les recrutements mentionnés précédemment et enfin finaliser l'appel d'offres concernant le renouvellement des marchés de prestations du territoire de l'ex-SIVED. Par ailleurs, il précise qu'il n'a aucune nouvelle de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) concernant l'acquisition d'une parcelle sur la zone de Nicopolis.

Monsieur LONGOUR dit que l'obtention du foncier est d'une nécessité absolue dans ce dossier. Sans terrain, la situation reste bloquée.

Monsieur VERAN précise que la CAPV doit donner sa position dans cette affaire et demande à écrire à sa Présidente en ce sens.

Monsieur le Président entend les propos de ses collègues et indique qu'il sollicitera une entrevue avec la CAPV très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 18h00